



Procès-Verbal

Séance du 27 Juillet 2026

L' an 2026 et le 27 Juillet à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle de Réunion à la Mairie sous la présidence de LECLERC Claudine Maire

Présents : Mme LECLERC Claudine, Maire, Mmes : BOUREAU Wendy, CHAMPIGNY Fabienne, ECALE Marilyne, RAIMBAULT Christelle, RAVENEAU Céline, MM : AUBERT Joël, BODIER Jean-Pierre, RICHARD Valentin

Excusé(s) ayant donné procuration : M. DE BECDELIEVRE Jacques à Mme LECLERC Claudine
Excusé(s) : M. BERGER Damien

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 21/07/2026

Date d'affichage : 21/07/2026

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Commune de Braslou

le : 09/12/2025

et publication ou notification

du : 09/12/2025

Mme Champigny Fabienne informe l'assemblée qu'une équipe de pétanque de la commune a participé au concours organisé à Luzé. À cette occasion, un trophée récompensant l'équipe la plus féminine du concours a été remis à l'équipe de Braslou. Mme Bigot Kathleen, participante, a ensuite remis ce trophée à la commune.

• Fédération Française de Randonnée :

Présentation par Mme Bressollette Catherine, Cheffe de projet Sentiers et Itinéraires et M Eder Philippe, Référent CC Touraine Val de Vienne de l'association, contact pris avec Mme Le Maire pour proposer une remise en état du balisage des sentiers de randonnées existants.

Les sujets présentés concernent :

- l'entretien et le balisage des sentiers,
- la réduction de certaines distances pour convenir à un public familial,
- la sécurisation des itinéraires (passage uniquement sur chemins publics),
- Existence de l' application mobile "Marando",
- La valorisation de l'activité de randonnée.

Beaucoup de communes du secteur ont passé une convention avec la FFR (durée de 5 ans).
Une subvention peut être obtenue auprès du Conseil Départemental à hauteur de 60€/km.

N'ayant plus de questions, Mme Le Maire remercie Mme Bressollette et M Eder pour cette présentation et pour avoir répondu aux diverses interrogations.

Nomination secrétaire de séance : Mme BOUREAU Wendy.

Approbation du PV du 29 juin 2026 :

Mme Champigny Fabienne revient sur le mail adressé à tous les conseillers le 27 juillet 2026 à 13:20. Elle indique qu'elle n'approuvera pas le PV pour cause d'informations manquantes mentionnées dans le mail. Elle précise également ne pas apprécier l'inscription dans les questions diverses de la phrase "d'une réflexion inacceptable d'une élue" concernant l'affaire opposant l'Association "Les Familles Richelaises" à l'entreprise Aviagen et considère cela comme un jugement.

M Bodier Jean-Pierre indique également qu'il votera contre le PV, il précise ne pas se souvenir de propos ou d'une réflexion inacceptable de la part de Mme Champigny Fabienne. Il aurait souhaité que ces propos soient retranscrits ou alors ne pas y apparaître.

M Aubert Joël rappelle à Mme Champigny Fabienne les propos tenus. Il précise que cette association a traduit en justice plusieurs exploitants agricoles depuis de nombreuses années.

Mme Champigny Fabienne confirme ses propos à savoir : "cette entreprise doit se mettre aux normes et puis c'est tout". Elle indique également que la mise aux normes demandée à cette entreprise est avant tout faite pour protéger la population.

Mme Le Maire rappelle le rôle de chaque élu et souligne la nécessité de soutenir les entreprises communales. Elle souligne l'importance de neutralité et de conflits d'intérêts et estime que Mme Champigny Fabienne, connaissant les divergences entre l'association et l'entreprise, ne devait prendre part au débat.

M Richard Valentin rajoute que, du fait des agissements répétés de cette association à constamment engager des procédures judiciaires à l'encontre des exploitations agricoles, celles-ci disparaîtront ainsi que les emplois. Il fait remarquer que les installations étaient conformes aux normes en vigueur au moment de leur mise en place et que les nouvelles obligations ordonnées dans le jugement risque de mettre en péril l'avenir de l'entreprise.

Le PV de la réunion du 29 juin est approuvé à la majorité (pour : 9, contre : 2)

FFRandonnée : re-crédation et labélisation des sentiers pédestres : (sujet sans délibération).

Le Conseil émet un accord de principe mais afin de pouvoir prendre une décision, celui-ci souhaite connaître les informations suivantes :

- Coût du balisage et de l'entretien,
- conventions avec des communes traversées par nos sentiers.

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

SIEIL : Réponse à l'appel à projet "Sobriété Energétique 2026" dans le cadre des travaux de rénovation du logement du presbytère.- 2026/37

Budget Commune : décision modificative de crédits n°2. - 2026/38

Participation Citoyenne : mise en place du dispositif. - 2026/39

SMAEP Richelieu-Courcoué : Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'année 2025. - 2026/40

DELIBERATIONS :

SIEIL : Réponse à l'appel à projet "Sobriété Energétique 2026" dans le cadre des travaux de rénovation du logement du presbytère. - réf : 2026/37

La Commune de Braslou,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire n°2026-20 approuvant le Règlement de l'appel à projets sobriété énergétique du SIEIL,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire et l'adhésion à la compétence électricité de la commune de Braslou;

Considérant que le SIEIL - Territoire d'énergie d'Indre-et-Loire a lancé un dispositif incitatif d'investissement pour la sobriété énergétique des bâtiments publics sous forme d'appel à projets pour les communes adhérentes à la

compétence « électricité » et les communautés de communes représentées à la commission consultative paritaire du SIEIL ;

Considérant que la commune de Braslou souhaite procéder à la réhabilitation énergétique du logement du Presbytère;

Considérant que le montant de la subvention demandée s'effectue dans la limite de 20% reste à charge pour la commune, maître d'ouvrage, conformément au plan de financement détaillé ci-dessous :

Tableau du plan de financement à intégrer

DEPENSES H.T		RECETTES H.T.		
Nature des dépenses	Montant	Nature des apports	Montant	Taux
Maîtrise d'oeuvre	20 288€	Etat - DETR	70 000 €	25%
Etudes	6 112€	CD37 - FDSR projet	98 000€	35%
Travaux rénovation	253 600€	Fonds Vert (48% sur 111 000€)	53 280€	19.04%
		SIEIL (20% sur 10 000€)	2 000€	0.71%
		Autofinancement	56 720€	20.25%
Total H.T.	280 000€	Total H.T.	280 000€	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide de répondre à l'appel à projets « Sobriété énergétique » du SIEIL en vue de participer au financement des travaux de réhabilitation énergétique du logement du presbytère,

- **S'engage** à céder la prime CEE générée pour cette opération au Syndicat intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire ;
- **S'assure** que l'opération ne fera pas l'objet d'une valorisation, des CEE, par un autre tiers ;
- **Autorise** le SIEIL à communiquer sur les projets retenus dans sa communication globale ;

Autorise Madame Le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Complément hors délibération : Subvention Fonds Vert : réduction 1/3 des crédits disponibles, suppression des projets de tiers-lieux,

Budget Commune : décision modificative de crédits n°2.
réf : 2026/38

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'ajuster les crédits en section de fonctionnement au chapitre 65, afin d'inscrire les crédits pour la formation des élus et réajuster le compte des participations aux écoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la décision modificative n°2 du Budget Commune, selon l'articulation suivante :

Section Fonctionnement:

- DF : C/614 : - 1 250.00€
- DF : C/6535 : + 600.00€
- DF : C/6558 : + 650.00€

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Participation Citoyenne : mise en place du dispositif.
réf : 2026/39

Madame Le Maire revient sur le dispositif Participation Citoyenne présenté par le Major Monsu, lors de la réunion

du 29 juin 2026.

Elle rappelle que l'objectif consiste à mettre en place un dispositif de prévention de la délinquance sous la forme d'un réseau de solidarité de voisinage structuré autour de citoyens référents permettant d'alerter les services des forces de l'ordre de tout évènement paraissant suspect.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Accepte** de mettre en place le dispositif de Participation Citoyenne,
- **Autorise** Madame Le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

SMAEP Richelieu-Courcoué : Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'année 2025.
réf : 2026/40

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SMAEP du Richelais (synthèse de l'année 2025).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable de l'année 2025 du SMAEP Richelieu-Courcoué.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Complément hors délibération :

Mme Champigny Fabienne donne lecture du passage concernant les forages de la commune du PV du SMAEP Richelieu-Courcoué.

Elle précise que ces forages sont sur surveillance renforcée en raison de la présence de nitrates et de pesticides.

M Aubert Joël précise que ce dossier est en cours et suivi de près par la commune et les délégués du SMAEP depuis bientôt 3 ans.

Informations et questions diverses :

Fédération des chasseurs : projet Sensibilis'haies, proposition de convention pour la plantation de haies (kit de 50 plants gratuits), trop de contraintes, sans suite ;

SMICTOM : information sur la filière textile, réduction de la collecte, suppression des bornes de collecte « Le Relais » (celle de la commune de Chaveignes n'est pas concernée) ;

SMICTOM : proposition de composteurs individuels et implantation de compostage partagé sur la commune ; risques de dépôts non conformes dans les bacs de composte, comme dans les bacs des points de regroupement des O.M. ;

SRVV : prévoir à la prochaine réunion une présentation du Syndicat ;

Conseil départemental : courrier de Mme la Présidente sur la solidarité des familles et les chiffres clés 2025 ;

Val Touraine Habitat : rapport d'activité à disposition ;

Accident rue principale : survenu le 14/07, 10 bornes en bois fauchées, constat fait, devis demandé, sinistre à déclarer auprès de Groupama ;

Week-end des 2 CV des 1er et 2 août : préparation du vin d'honneur prévu à 18 h 30, invitation des conseillers, aide bienvenue ;

Bulletins de la CC-TVV : à distribuer ;

Personnel : agent technique en vacances, suivi d'une semaine d'arrêt maladie ;

M. Aubert : broyage à l'arrêt suite à l'interdiction liée au risque très sévère d'incendie ;

Mme Champigny : qui s'occupe de la boîte à livres ? Les magazines seront-ils à enlever ? Mme Leclerc contrôle de temps en temps. Concernant les magazines certains lecteurs peuvent les apprécier. Tri à faire, certains livres n'ayant pas leur place.

Séance levée à: 20:40

La secrétaire de séance,
BOUREAU Wendy.

En mairie, le 08/09/2026
Le Maire
Claudine LECLERC

